



**Communiqué  
Pour diffusion immédiate**

## *Enseignement intensif de l'anglais et défense de la langue française* **Le gouvernement manque de cohérence**

**Montréal, le 7 mars 2013** – Malgré l'annonce de l'abandon par la ministre de l'Éducation, Marie Malavoy, de l'obligation de généraliser l'enseignement intensif de l'anglais en 6<sup>e</sup> année d'ici 2015-2016, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) exprime sa profonde insatisfaction à l'égard de la décision de la ministre qui, dans les faits, maintient et va soutenir l'implantation de ces projets.

« La ministre Malavoy tient un double discours en affirmant abandonner le projet du gouvernement précédent, mais en poursuivant le même objectif et en offrant toutes les ressources et l'aide de son ministère aux écoles qui, par le biais de leurs conseils d'établissement, feront le choix d'implanter l'anglais intensif en 6<sup>e</sup> année du primaire. De plus, même si la ministre affirme vouloir s'assurer que les élèves maîtrisent bien le français, elle n'aura aucun pouvoir d'intervention auprès des conseils d'établissement, que ce soit en amont pour empêcher ces projets de voir le jour dans les milieux où l'apprentissage du français pose problème ou en aval dans ceux où on constaterait des reculs dans l'apprentissage du français », précise le président de la FAE, Pierre St-Germain.

La FAE signale certaines incohérences dans le plan gouvernemental. La ministre va engager des ressources pour soutenir une mesure douteuse, avant même que le rapport de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) sur l'état des lieux de l'apprentissage de l'anglais soit achevé. Une saine prudence aurait dû amener la ministre à faire preuve de patience et de retenue quand on sait que les études sur lesquelles s'est appuyé l'ancien gouvernement sont loin d'être aussi convaincantes que l'affirme le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et les groupes faisant la promotion de l'anglais. Ensuite, au moment où le gouvernement souhaite, par le dépôt de son projet de loi n<sup>o</sup> 14, renforcer le respect du français comme langue de travail, il maintient la perception que la connaissance de l'anglais demeure essentielle pour répondre, entre autres, aux prétendues exigences du marché du travail. Dans les circonstances, la FAE se serait à tout le moins attendue, de la part de ce gouvernement, à une position plus claire sur la question et franchement plus articulée sur la place que doit occuper l'enseignement du français à l'école. À cet égard, la FAE aurait souhaité un engagement clair et ferme envers l'amélioration des programmes d'enseignement du français et

le rehaussement des niveaux de maîtrise de la langue française des élèves québécois et des nouveaux arrivants.

« Il ne fait pas de doute dans notre esprit que M<sup>me</sup> Malavoy n'a pas bien évalué l'impact de cette mesure sur les élèves en difficulté, sur l'apprentissage du français ni sur l'enseignement des autres matières, l'organisation scolaire, la situation particulière de la région montréalaise où l'accent doit être mis sur la francisation des élèves provenant de nombreuses communautés culturelles ou encore sur le respect du choix des parents qui ne veulent pas la mise sur pied de ce programme dans l'établissement scolaire fréquenté par leur enfant », de poursuivre M. St-Germain.

Pour la FAE, le rôle d'exemplarité en matière linguistique qu'il voulait se donner est abandonné par le gouvernement Marois par une mesure qui laisse croire qu'on met de côté le projet d'intensification de l'enseignement de l'anglais, mais qui dans les faits, le maintient de manière déguisée. Cette situation est d'autant plus ironique que cette course au bilinguisme que poursuit le gouvernement du Parti québécois est largement financée par le ministère du Patrimoine canadien!

La FAE regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes, du personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier ainsi que les membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Armand Dubois, conseiller au Service des communications

Bureau : 514 666-7763, poste 296

Cellulaire : 514 910-1754